

## **La majoration pour tierce personne (MTP)**

C'est une **prestation de l'assurance maladie**, versée en complément de la pension d'invalidité 3<sup>ème</sup> catégorie ou d'une pension vieillesse\*. Elle est réservée aux personnes ayant besoin d'une tierce personne pour accomplir l'ensemble des actes de la vie courante.

\* (Si elle est liquidée au titre de l'inaptitude au travail pour la pathologie concernée)

### **CE QU'IL FAUT SAVOIR**

- Cette prestation est destinée à la **rémunération d'une tierce personne** intervenant à domicile ou à **couvrir les dépenses engendrées par l'état de dépendance grave** (aides pour se lever, s'habiller, manger, se laver, se coucher...)
- La décision d'attribution de la MTP (Majoration Tierce Personne) est uniquement médicale, avec convocation au contrôle médical de l'assurance maladie ou sur visite au domicile du médecin conseil.



**Le besoin d'assistance par une tierce personne doit être reconnu médicalement avant 65 ans.**

- Le montant est unique et fixé à **1 118.57 € par mois** (avril 2018), **sans condition de ressources** ni de justificatifs d'utilisation de cette prestation (notamment pas d'obligation de rémunération d'un tiers).
- Cette allocation **n'est pas cumulable** avec une autre allocation de même type :
  - ACTP : Allocation Compensatrice Tierce Personne,
  - APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie.
- En revanche elle **est cumulable avec** :
  - La PCH (Prestation de Compensation du Handicap) si le besoin d'aide humaine est supérieur au montant de la MTP.

☞ **La demande de PCH est à faire auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).**



**En cas d'hospitalisation au-delà de 45 jours consécutifs, cette prestation est suspendue.**

### **CE QU'IL FAUT FAIRE**

Adresser à la caisse d'assurance maladie un certificat médical justifiant du besoin d'être aidé pour tous les actes de la vie quotidienne.



Ne pas confondre cette prestation avec **l'allocation compensatrice pour tierce personne** versée par **l'Aide Sociale**.